

30-04-2024

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 30 AVRIL 2024 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district n° 1;
M. Daniel Ricard, district n° 2;
Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3;

Mme Ingrid Haegeman, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également M. Pierre Lépicier, président et maire suppléant, et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe.

La mairesse, Mme Audrey Boisjoly, est absente.

Le directeur général / greffier-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est également absent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À
L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
À 20 H 00**

143-2024

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Avis de motion – Règlement numéro 500-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 3 069 425 \$ pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Mayrand, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 3 069 425 \$;
4. Octroi de contrat – Pièces d'asphalte pour l'année 2024;
5. Octroi de contrat – Travaux de drainage sur le rang Frédéric – TP-IN15.12-2024;
6. Octroi de contrat – Services de cyber sécurité;
7. Octroi de contrat – Acquisition et installation de caméras de surveillance;
8. Embauche – Direction du service d'Urbanisme;
9. Embauche – Personnel d'animation et d'accompagnement du camp de jour estival 2024;
10. Autorisation de vérification des antécédents criminels des postes étudiants;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

144-2024

Avis de motion –
Règlement numéro 500-2024
ayant pour objet de décréter
une dépense n'excédant pas
3 069 425 \$ pour le projet de
réfection des infrastructures
de la rue Mayrand, et pour
payer cette somme, autoriser
un emprunt par billets au
montant de 3 069 425 \$

Le conseiller Daniel Ricard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement numéro 500-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 3 069 425 \$ pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Mayrand, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 3 069 425 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 500-2024.

145-2024

Octroi de contrat –
Pièces d'asphalte pour
l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation en tranchée sont exécutés régulièrement dans les chemins pavés;

CONSIDÉRANT QUE des pièces d'asphalte sur le pavage existant sont réparées afin d'améliorer la surface roulante;

CONSIDÉRANT QUE les pièces d'asphalte doivent être faites ponctuellement durant l'année;

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics n'a pas l'équipement et les ressources nécessaires pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'entreprise Marion Asphalte inc., pour effectuer les pièces d'asphalte lors de la saison 2024, à un taux de 30 \$/m² pour les pièces d'asphalte en tranchée, et un taux de 22 \$/m² pour la réparation de surface, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

146-2024

Octroi de contrat –
Travaux de drainage
sur le rang Frédéric –
TP-IN15.12-2024

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage doivent être effectués dans le cadre du projet de réfection du rang Frédéric — TP-IN15.12-2024;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'entreprise 9022-8123 Québec inc. / Groupe Rondeau, pour la réalisation des travaux de drainage du projet de réfection du rang Frédéric — TP-IN15.12-2024, pour un montant total de 28 420 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

147-2024

Octroi de contrat –
Services de cyber sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas les ressources nécessaires pour répondre à cet objectif de protection;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues et destinées à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- La surveillance, la détection et la remédiation des points de terminaison;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- L'analyse annuelle du Dark web;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques;

CONSIDÉRANT QUE la protection des systèmes et la gestion des cyberrisques sont des enjeux majeurs en matière de protection des renseignements personnels, en résilience de capacité organisationnelle, ainsi que pour la question des assurances;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoit un montant pour l'implantation de solutions de sécurité informatique;

(suite de la résolution 147-2024)

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle et la sensibilité des données et systèmes impliqués;

CONSIDÉRANT la force de frappe et la capacité de livraison des services, notamment ceux de prévention, de sensibilisation et de formation auprès du personnel;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu :

1. de retenir les services de FQM Services, coopérative de solidarité pour la fourniture de services en cybersécurité sous forme de licences annuelles, pour un montant total de 15 711,30 \$, plus les taxes applicables;
2. d'autoriser le directeur général à signer tout contrat à intervenir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
3. d'autoriser le directeur du service des Communications à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir;

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du Fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

148-2024

Octroi de contrat –
Acquisition et installation
de caméras de surveillance

CONSIDÉRANT la hausse du vandalisme sur les infrastructures municipales et particulièrement celles situées au parc Pierre-Dalcourt au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la sensibilité du contrat au niveau de la sécurité de nos équipements informatiques et de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoit un montant pour l'implantation de caméras de sécurité, prioritairement au parc et au Centre Pierre-Dalcourt;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle et la clause d'achat local;

(suite de la résolution 148-2024)

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'entreprise InfoXtreme, pour la fourniture et l'installation de dix (10) caméras de surveillance et de l'équipement requis à des endroits stratégiques du parc Pierre-Dalcourt, pour un montant total de 8 757,04 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

149-2024
Embauche –
Direction du service
d'Urbanisme

CONSIDÉRANT la vacance du poste de direction du service d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution 103-2024 autorisant l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste permanent à temps plein à la direction du service d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' au terme du processus d'embauche, la candidature de Madame Kim Leblanc a été retenue pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse, appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que :

1. Madame Kim Leblanc soit embauchée au poste de directrice du service d'Urbanisme (poste cadre) et que son entrée en fonction soit le 27 mai 2024;
2. Madame Leblanc soit nommée inspectrice en bâtiment et environnement afin qu'elle puisse procéder à l'émission des permis et certificats requis suite à l'application de la réglementation municipale d'urbanisme et des autres lois, règlements et résolutions sous sa juridiction;
3. Madame Leblanc soit nommée inspectrice désignée pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Matawinie;
4. Madame Leblanc soit désignée mandataire en matière de toponymie auprès de la Commission de toponymie;
5. Madame Leblanc soit habilitée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité;
6. Madame Leblanc relève directement de la direction générale;

(suite de la résolution 149-2024)

7. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec Madame Kim Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

150-2024

Embauche –
Personnel d'animation et
d'accompagnement du
camp de jour estival 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre chaque année un camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un camp nécessite une équipe d'animation et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT les postes à combler pour répondre aux besoins de fréquentation du camp de jour estival 2024;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche complété;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'embaucher les personnes suivantes au sein de l'équipe d'animation et d'accompagnement pour répondre aux besoins de fréquentation du camp de jour estival 2024 :

Nom	Poste	Ancienneté	Salaire
Maita Tessier	Animatrice	3	17,25 \$
Émile Dionne	Animateur	1	16,25 \$
Samuel Fleury	Animateur	1	16,25 \$
Anthony Charbonneau	Animateur	1	16,25 \$
Holly Conroy-Hamel	Animatrice	1	16,25 \$
Frédérique Deschênes	Animatrice	1	16,25 \$
Saïna Daniel	Animatrice	1	16,25 \$
Sofya Gravel	Animatrice	1	16,25 \$
Antoine Vinette	Animateur	1	16,25 \$
Mathis Roch	Animateur	1	16,25 \$
Émilie Beaulieu	Animatrice	1	16,25 \$
Élodie Picard	Animatrice	1	16,25 \$
Koraly Landry	Animatrice	1	16,25 \$
Coralie Mathurin	Animatrice	1	16,25 \$
Rosalie Picard	Animatrice	1	16,25 \$
Manuel Beauchamp	Animateur	1	16,25 \$
Dalie Plascencia-Veliz	Animatrice	1	16,25 \$

(suite de la résolution 150-2024)

Nom	Poste	Ancienneté	Salaire
Mikaël Émond	Animateur	1	16,25 \$
Nicolas Asselin	Animateur	1	16,25 \$
Éliane Lépine-Gendron	Animatrice	1	16,25 \$
Felya Thériault	Animatrice	2	16,75 \$
Jason Carrier Denis	Animateur	2	16,75 \$
Anthony Godard	Animateur	2	16,75 \$
Samuel Vanasse	Animateur	2	16,75 \$
Elodie Robillard	Animatrice	2	16,75 \$
Alice Aubin	Animatrice	2	16,75 \$
Ofelie Vendette	Animatrice	2	16,75 \$
Jacob Audet	Animateur	2	16,75 \$
Xavier Fleury	Animateur	2	16,75 \$
Emy Tremblay	Animatrice	2	16,75 \$
Magalie Dionne	Animatrice	3	17,25 \$
Megan Fiset	Animatrice	3	17,25 \$
Mia Dionne	Animatrice	3	17,25 \$
Alicia Chaussé	Animatrice	3	17,25 \$
Caroline Archambault	Accompagnatrice	4	18,00 \$
Océanne Bouchard	Animatrice	5	18,00 \$
Laurie Vigneault	Animatrice	6	18,50 \$
Maddox Robillard	Aide-animateur	1	15,75 \$
Marie-Jeanne Vadnais	Aide-animatrice	1	15,75 \$
Mary-Lou Thérien	Aide-animatrice	1	15,75 \$
Rosalie Perrault	Aide-animatrice	1	15,75 \$
Danika Becker	Aide-animatrice	1	15,75 \$
Louka Langlois	Aide-animatrice	1	15,75 \$
Samy Roberge	Aide-animateur	1	15,75 \$
Antoine Thérien	Accompagnateur	3	17,25 \$
Claudie Chartrand TES	Accompagnatrice	2	18,00 \$
Maëlie Dubé	Accompagnatrice	3	17,25 \$
Maïka Lachance	Accompagnatrice	3	17,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

151-2024

**Autorisation de vérification
des antécédents criminels
des postes étudiants**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard, appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de :

1. d'autoriser le directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à signer l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;
2. de nommer le directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire pour compléter les consentements de chaque candidat(e) appelé(e) à travailler auprès des personnes vulnérables;
3. de transmettre copie de cette résolution et des résultats par courrier à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

152-2024

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Marine Revol
Directrice générale adjointe /
Greffière-trésorière adjointe

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».